

Département du Lot	République Française COMMUNE DE GAGNAC SUR CERE
Nombre de membres en exercice : 13	Séance du 30 mars 2023
Présents : 9	L'an deux mille vingt-trois et le trente mars l'assemblée régulièrement convoquée le 20 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Claire DELANDE CATTIAUX
Votants : 11	Sont présents : Claire DELANDE CATTIAUX, Denise BARGUES, Eric BEGUEY, Francis VAN GASSE, Stéphane BUCHET, Jacques CHAPUIS, Maxime DALÈS, Ginette MONTBERTRAND, Lucette VAN GASSE
	Représentés : Marie France BIRET par Francis VAN GASSE, Elodie LYS AUILLANS par Claire DELANDE CATTIAUX
	Excusés :
	Absents : Cédric CLARET, Anthony DOS SANTOS
	Secrétaire de séance : Ginette MONTBERTRAND

Procès verbal de la séance du 30 mars 2023

Début de la séance : 19h

A été élu secrétaire de cette séance : Ginette MONTBERTRAND.

Objet : Vote du compte administratif 2022- budget de l'eau potable - 2023 DE 024

Madame le maire présente au conseil municipal le compte administratif de l'année 2022. Elle précise que l'année dernière, il avait été prévu dans les dépenses d'investissement le changement de canalisation de champs de moé et de soupefraiche, et dans les recettes d'investissement la subvention FAST qui a été touché était pour la protection de la source de la Teulière. Après la sortie de Madame DELANDE CATTIAUX, à 19h14, le conseil municipal, sous la présidence de Madame BARGUES accepte le compte administratif 2022 et lui donne la présentation ci-après :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	14 370.91				14 370.91	
Opérations exercice	31 589.24	54 837.94	74 330.18	82 340.07	105 919.42	137 178.01
Total	45 960.15	54 837.94	74 330.18	82 340.07	120 290.33	137 178.01
Résultat de clôture		8 877.79		8 009.89		16 887.68
Restes à réaliser	91 324.46				91 324.46	
Total cumulé	91 324.46	8 877.79		8 009.89	91 324.46	16 887.68
Résultat définitif	82 446.67			8 009.89	74 436.78	

Retour de Madame DELANDE CATTIAUX.

Objet : Vote du compte de gestion 2022 - budget de l'eau potable - 2023 DE 026

Madame le maire explique aux élus que donc le compte de gestion c'est le compte qui est tenu par la trésorerie. On y retrouve les mêmes chiffres que le compte administratif. Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2022- budget de l'eau potable - 2023 DE 025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claire DELANDE CATTIAUX après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 8 009.89 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme le tableau suivant :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	3 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	8 009.89
Résultat cumulé au 31/12/2022	8 009.89
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	8 009.89
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	8 009.89
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet : Vote du budget primitif - eau gagnac sur cere - 2023 DE 033

Madame le maire explique le budget primitif préparé en commission des finances. Elle précise que les achats et ventes d'eau ont été augmentés. Elle rappelle que les tarifs de nos factures de consommation ont été revus à la hausse (+ 0.10 € cette année par rapport à l'année dernière) et celles concernant l'abonnement ont subi le même effet (+ 5 € par rapport à l'année précédente). Elle pense en plus que si on veut être incitatif il faudra continuer à augmenter ou qu'on fasse des paliers de consommation. Monsieur BUCHET explique que effectivement des communes ont mis en place cette méthode mais que cela reste assez complexe car les coupures d'eau peuvent amener une augmentation de consommation (par la mise en réserve). Pour les dépenses d'investissement, il est prévu le changement de canalisations du champ de moé et de soupefraiche, celui d'un compteur au bourg, d'un système de purification à partir d'ultra violet. Elles seront compensées par un emprunt. Une analyse des emprunts a été menée : quelques uns vont s'arreter en 2026, et vont aller en s'amenuisant. En synthèse on peut dire que le budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'éleve à 235 826 €, et est adopté à l'unanimité comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	49 658.00
014	Atténuations de produits	9 994.00
65	Autres charges de gestion courante	350.00
66	Charges financières	4 352.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
022	Dépenses imprévues	2 840.00
023	Virement à la section d'investissement	3 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 594.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		95 788.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	94 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 288.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		95 788.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	115 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 750.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 288.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		140 038.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	90 491.32
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 065.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 009.89
021	Virement de la section de fonctionnement	3 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 594.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	8 877.79
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		140 038.00

Objet : Vote du compte administratif 2022 - budget de l'assainissement - 2023 DE 027

Madame le maire présente au conseil municipal le compte administratif de l'année 2022. Elle précise que l'année dernière, il avait été prévu dans les dépenses d'investissement le changement des pompes à la Croix du Theil (cela a été fait en début d'année et se ressentira sur le budget 2023) ainsi que l'assainissement à Tourte qui devrait commencer prochainement. Après la sortie de Madame DELANDE CATTIAUX, à 19h42, le conseil municipal, sous la présidence de Madame BARGUES accepte le compte administratif 2022 et lui donne la présentation ci-après :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 416.60		43 583.22		54 999.82
Opérations exercice	57 531.33	120 800.08	79 941.73	94 766.75	137 473.06	215 566.83
Total	57 531.33	132 216.68	79 941.73	138 349.97	137 473.06	270 566.65
Résultat de clôture		74 685.35		58 408.24		133 093.59
Restes à réaliser	138 879.09				138 879.09	
Total cumulé	138 879.09	74 685.35		58 408.24	138 879.09	133 093.59
Résultat définitif	64 193.74			58 408.24	5 785.50	

Retour de Madame DELANDE CATTIAUX.

Objet : Vote du compte de gestion 2022 - budget de l'assainissement - 2023 DE 029

Madame le maire explique aux élus que le compte de gestion c'est le compte qui est tenu par la trésorerie. On y retrouve les mêmes chiffres que le compte administratif. Le conseil municipal déclare que le compte de

gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2022- budget de l'assainissement - 2023 DE 028

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claire DELANDE CATTIAUX après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 58 408.24 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme le tableau suivant :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	43 583.22
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	55 456.22
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	14 825.02
Résultat cumulé au 31/12/2022	58 408.24
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	58 408.24
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	58 408.24
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Vote du budget primitif - ass gagnac sur cere - 2023 DE 034

Madame le maire explique le budget primitif préparé en commission des finances. Elle précise que en dépenses d'investissement il reste les travaux d'assainissement de Tourte qui n'ont pas été réalisés. Une analyse des emprunts est donnée : un tout petit emprunt s'arrêtera en 2026. En synthèse on peut dire que le budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève à 299 994 €, et est adopté à l'unanimité comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	45 000.00
014	Atténuations de produits	5 520.00
65	Autres charges de gestion courante	400.00
66	Charges financières	12 055.00
67	Charges exceptionnelles	100.00
022	Dépenses imprévues	4 000.00
023	Virement à la section d'investissement	8 295.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 118.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		102 488.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	81 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 988.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		102 488.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	15 000.00
23	Immobilisations en cours	128 879.09
16	Emprunts et dettes assimilées	32 638.91
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 988.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		197 506.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	23 000.00
21	Immobilisations corporelles	5 155.83
10	Dotations, fonds divers et réserves	843.58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	58 408.24
021	Virement de la section de fonctionnement	8 295.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 118.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	74 685.35
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		197 506.00

Objet: participation financière pour sorties pédagogiques école de Girac - 2023 DE 030

Madame le maire rappelle que en novembre le conseil municipal avait délibéré pour l'octroi d'une subvention à l'école de Girac, d'un montant de 45 €. La trésorerie refuse le paiement car la délibération est trop ancienne. Madame DELANDE CATTIAUX explique que cette école avait prévu des sorties d'initiations au ski au Lioran et demandait aux communes de participer à hauteur de 45 € par enfant. Pour Gagnac, un seul enfant était concerné. Le conseil municipal valide de nouveau cette contribution.

Objet: demandes de subventions pour la maison de la place - 2023 DE 031

Madame le maire explique que pour les travaux de la maison de la place il est nécessaire de faire des demandes de subvention. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à présenter et signer les demandes de financement auprès de la Région, du Département et de l'Etat.

Objet: Assainissement de Tourte-dernière tranche : décision concernant la participation financière au raccordement des nouveaux abonnés - 2023 DE 032

Madame Le Maire explique que pour le raccordement à un nouveau réseau d'assainissement il avait été délibéré qu'il serait payant à hauteur de 500 €. Trouvant la situation injuste, par rapport à d'autres raccordements qui étaient gratuits (pour un nouveau réseau), elle demande l'annulation de cette décision. Elle insiste sur le fait que ce soit gratuit uniquement pour un raccordement à un nouveau réseau.

Monsieur BUCHET part de la réunion à 19h53.

Questions diverses abordées lors de la séance :

Monsieur DALES fait un compte rendu de la réunion à Glanes avec le Syded, auquel il a assisté. Il rappelle que le Lot est pionnier dans le recyclage et la gestion des déchets. Il y a deux centres de tri, à Catus qui est

aussi le siège social et à Saint-Jean-Lespinasse. Ce dernier centre de tri accueille les communes du Lot, de la Dordogne, de la Corrèze et une partie du Cantal. Une convention a été passée il y a quelques années avec l'agglomération de Brive-La-Gaillarde qui gère nos ordures ménagères qui sont incinérées en contrepartie le Lot prend en charge leurs déchets recyclables. De plus le Syded favorise le compostage. Le tri sélectif a beaucoup évolué, et presque tout peut être recyclé, à l'exception des déchets alimentaires. Ils ont un kit de compostage à 20 €. Une étude est en cours sur la déchèterie de Glanes, et sur les déchets non recyclables.

Clôture de la séance : 20h19

Le Maire
Claire DELANDE CATTIAUX

Le secrétaire de séance
Ginette MONTBERTRAND